

PROTOCOLE SANITAIRE

Préambule

Le Président et le bureau s'engagent à respecter et à faire respecter le présent protocole et toutes textes règlementaires et législatifs applicables et leurs évolutions (couvre-feu...) aux adhérents de l'association et aux professeurs.

Le référent COVID de Musique en Eveil est Jean-Philippe CIVADE, Président (06 86 81 68 38 / contact@musiquesaintaunes.fr).

Préalable à tous les cours

Date de reprise, lieu et public concerné

Les cours peuvent reprendre à partir du 19 Mai 2021, uniquement pour le public mineur, dans l'enceinte des 3 salles associatives dédiées aux activités de musique (Espace Associatif, Place de la Mairie, 34130 Saint Aunès).

Gestes barrière

Sont affichés à l'entrée de l'école de musique les gestes barrières que toute personne fréquentant l'école de musique s'engage à respecter :

- Port du masque couvrant le nez, la bouche, et le menton en continu. Le masque doit être un masque grand public filtration supérieure à 90% (AFNOR S76-001) ou chirurgical, et en parfaite intégrité
- Respect de la distanciation physique
- Nettoyage fréquent des mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Éviter de se toucher le visage.

Suite à la survenue d'un cas confirmé ou d'un cas contact à la COVID 19 et si d'éventuels symptômes apparaissent, les représentants légaux de l'élève et/ou les professeurs doivent le déclarer sans délai aux responsables de l'association et au professeur. L'élève ne se présente pas au cours. Symptômes pouvant être en lien avec le virus de Covid19 (dans les 48h précédant le cours) :

- Toux, gêne respiratoire
- Fièvre, courbatures
- Perte du goût ou de l'odorat
- Diarrhées

Le professeur n'assure pas ses cours dans les cas susvisés et prévient le Conseil d'administration (ca@musiquesaintaunes.fr).

Conduite à tenir si l'élève accueilli a des symptômes à l'arrivée :

1°) Garder une distance physique minimale de 3 mètres

2°) L'isoler si possible

3°) Informer qu'il n'est pas possible d'assurer le cours ET s'il est mineur, appeler ses parents pour qu'ils viennent le chercher

Précisions organisationnelles

Toutes les personnes en contact avec l'élève et l'élève lui-même doivent porter un masque grand public, filtration > 90 % ou chirurgical et en parfaite intégrité.

Le professeur doit avoir nettoyé au préalable le matériel qui sera touché/utilisé par l'élève (pupitre, chaise, instrument, table, porte instrument) avec un produit désinfectant mis à disposition par Musique en Eveil. Chaque professeur est responsable du matériel qu'il met à la disposition de son élève ou ses élèves. Les points de contact des locaux (poignées, interrupteurs, portes, tables, bancs chaises) doivent également être nettoyés après chaque contact avec un produit désinfectant.

Il est demandé aux élèves de ne pas toucher d'autres matériels que ceux mis à la disposition par le professeur. Le matériel proposé par le professeur doit être systématiquement lavable. Les bancs de piano ou tabourets de batterie avec assise en tissus seront protégés par des matières plastiques lavables.

Pour les cours de violon, saxophone, basse, guitare, l'élève doit amener son propre instrument accompagné des accessoires nécessaires à sa pratique instrumentale. Pour les cours de batterie, l'élève doit amener ses propres baguettes afin d'éviter les risques de transmission manuportée. L'élève doit venir avec son stylo ou crayon s'il a besoin d'écrire ou de faire des annotations sur sa partition. Autant que possible, les partitions doivent être amenées par l'élève pour éviter les échanges de papier, non nettoyable, et limiter le risque de transmission manuportée. Il est recommandé autant que possible que l'élève ait

sa propre méthode conseillée par le professeur ou alors que le professeur lui envoie préalablement la partition du morceau par mail, qu'il imprimera pour le cours.

Il est nécessaire d'éviter le croisement ou le regroupement de personnes. L'association s'engage à maîtriser les flux entrants et sortants, ainsi que la mise en œuvre des gestes barrières. **Chaque professeur est garant du respect des gestes barrières pour les cours qu'il assure à l'école de musique.**

Il est demandé aux élèves d'être particulièrement ponctuels dans cette période et de ne pas attendre dans le hall d'accueil. **L'attente, si elle est inévitable doit être faite à l'extérieur des locaux. Les accompagnants doivent également attendre à l'extérieur et respecter les geste barrières et la distanciation.** L'accès aux sanitaires est interdit aux élèves. En cas d'utilisation exceptionnelle des sanitaires par les professeurs, les professeurs doivent procéder à la désinfection des sanitaires. Les parents ou éventuels accompagnants ne sont pas autorisés à entrer dans l'école de musique, l'enseignant ira chercher son élève au point d'accueil à l'extérieur du bâtiment et le ramènera à la fin du cours.

Un cahier de présence est mis à disposition des professeurs qui doivent y consigner les noms des élèves qui prennent part aux cours dispensés, date d'arrivée et heure de départ. Il est recommandé pour toutes les personnes fréquentant l'école de télécharger l'application « tous anti covid ».

A l'arrivée de ou des élève(s)

Tout élève âgé de plus de 6 ans et les professeurs doivent porter un masque barrière (type masque grand public avec filtration supérieure à 90 %, ou masque chirurgical) et se laver les mains, avant de pénétrer dans la salle de cours et à sa sortie. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition par l'école de musique à cet effet dans le hall. Pour les enfants de moins de 11 ans, l'utilisation du gel hydroalcoolique se fait sous la surveillance du professeur.

L'association doit prévoir une réserve de masques afin qu'ils puissent être fournis aux mineurs qui n'en disposeraient pas.

Le professeur effectue un lavage des mains avant d'aller chercher son élève (après avoir désinfecté l'intégralité du matériel), puis après l'accueil, au début de son cours. Le professeur porte également un masque barrière durant le cours et ce dès son arrivée dans les locaux.

Les portes seront laissées ouvertes dans la mesure du possible pour favoriser l'aération et éviter la manipulation des poignées.

Pendant le cours

Pour l'accordage, il est préférable que l'élève l'effectue lui-même en étant guidé verbalement par son professeur. En cas de contact imprévu avec l'instrument de son élève ou effectué pour le guider dans les positions, le professeur devra se laver les mains de manière systématique. Le matériel manipulé par le professeur doit être nettoyé de manière systématique.

Pour les cours de saxophone, il peut enlever son masque lors de la pratique instrumentale. Dans ce contexte, la distance entre l'élève et le professeur doit être de 2 mètres et un dispositif de séparation transparent devra être insérée entre le professeur et l'élève. Un dispositif de ce type est présent à l'école.

Pour les cours de chant, le masque devra être conservé.

Pour les cours collectifs, dont la pratique est statique et sur table (ex : solfège, éveil musical), la distance entre chaque élève et entre les élèves et le professeur est d'au moins un mètre avec le port du masque et peut être augmentée selon les possibilités spatiales.

L'aération des locaux par une ventilation naturelle (portes et fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum

plusieurs minutes toutes les heures). Lorsque cela est possible, privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple).

En fin de cours

Chaque professeur nettoie le matériel qu'il a utilisé entre chaque élève et au moment de quitter les locaux (instrument, siège, table, pupitre, marchepied, porte instrument, amplis, câbles, feutres pour tableau Velléda, point de contacts... etc.) pour laisser le matériel propre pour les cours suivants. Une durée indicative de 5 minutes sera réservée à chaque fin de cours individuel pour assurer ce nettoyage par le professeur (pendant ce nettoyage, la pièce doit être aérée).

Une poubelle fermée sera mise en place afin de recueillir les matériels utilisés pour le nettoyage, ainsi que les masques usagés.

Chaque professeur devra effectuer un lavage des mains rigoureux au moment de quitter les lieux.

Rédaction initiale le 23/08/2020.

Dernières modifications apportées le 17/05/2021.

Jean Philippe CIVADE, Président, Musique en Eveil.

